

UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLE & RHÔNE

Votre association agit dans tous les domaines de la consommation

Informer – Défendre

- Assurance
- Auto, moto
- Banque et organisme de crédit
- Construction
- Équipement des ménages (électroménager, ameublement, téléphonie, internet...)
- Logement (locatif, copropriété, construction)
- Loisirs (tourisme et culture)
- Services et pratiques commerciales

Informer – Représenter

- Air
- Alimentation
- Eau
- Énergie
- Santé – Hygiène
- Surendettement

UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLE & RHÔNE

Votre association de consommateurs
agit

Par des conseils aux consommateurs lorsqu'ils envisagent un achat ou un engagement important :

- assurance
- automobile
- crédit
- épargne
- immobilier
- logement
- etc.

Par une aide individuelle aux adhérents lorsqu'ils rencontrent un litige :

- renseignements
- ouverture d'un dossier litige et tentative de « règlement amiable »
- suivi de dossier et conseils lors d'une action contentieuse
- aide à l'orientation judiciaire

Par des enquêtes sur le terrain :

- relevé des prix sur les lieux de vente
- comparatifs des qualités de service

Par des participations à des commissions et démarches auprès des pouvoirs concernés :

- pour faire avancer la législation
- pour faire accepter nos exigences légitimes en sensibilisant l'opinion publique, les médias et les pouvoirs

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLE & RHÔNE



■ Lyon

1, rue Sébastien Gryphe
69007 Lyon

Tél. : 04 78 72 00 84

Fax : 04 72 71 85 82

www.rhone.ufcquechoisir.fr

Courriel : contact@rhone.ufcquechoisir.fr

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Traitement des litiges sur rendez-vous

■ Villefranche-sur-Saône

47, passage de l'Ancienne Mairie
69400 Villefranche-sur-Saône

Tél. : 04 74 62 17 94

Heures d'ouverture

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00



Une **association sans but lucratif**
(loi 1901) créée en 1975

Une association locale indépendante,
animée par des **bénévoles**

Une association agréée pour **agir en justice**

Une association fédérée au niveau
national à :

L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS – QUE CHOISIR

- qui regroupe les 142 000 adhérents de 140 associations locales de toute la France
- qui publie les revues « Que Choisir », « Que Choisir Argent » et « Que Choisir Santé » ainsi que des guides pratiques par thèmes
- qui participe aux mouvements de consommateurs au niveau européen

Un mouvement **indépendant de tous pouvoirs**

- économiques
- financiers
- politiques
- syndicaux

UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE

Adhérez et restez fidèle à

UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE

**pour que nous puissions faire
respecter vos droits dans les
domaines les plus variés**

*On ne gagnera pas
sans vous !*



UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE a **besoin** de votre adhésion

- Pour garantir à l'association une stricte indépendance.
- Pour financer ses charges indispensables et votre représentation devant les instances diverses.

**Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement
à notre revue trimestrielle
« PCA » — Pour Consommer Autrement**

Nom - Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Courriel

Date Signature

■ 1ère adhésion avec PCA	36 €
■ 1ère adhésion sans PCA	30 €
■ Réadhésion (dans les 2 mois) avec PCA	34 €
■ Réadhésion (dans les 2 mois)	28 €
■ Adhésion étudiante (sur présentation de la carte)	20 €
■ Adhésion de soutien (incluant le PCA) à partir de	40 €
■ Adhésion de solidarité (bénéficiaires de la prime d'activité ou chômeurs non imposés)	10 €
■ PCA seul	6 €

Règlement par chèque à l'ordre de :
UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE
CS 47055 – 69341 Lyon cedex 07

- L'adhésion est valable un an de date à date et dans les autres associations locales.
- UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE vit grâce à votre adhésion.
- UFC-QUE CHOISIR LYON MÉTROPOLÉ & RHÔNE ne peut agir que pour ses adhérents à jour de cotisation.